

C.I.R .T.E.F.

Appel à participation au GRAND PRIX MULTIMEDIA 2010

1^{er} GPM du CIRTEF

Ce GPM est destiné à récompenser des productions Radiophoniques, Télévisuelles et/ou Internet se distinguant par leurs qualités de fond et de forme ainsi que par l'originalité de leur sujet.

Le GPM est ouvert à tout réalisateur, journaliste, animateur ou autre, étant reconnu comme le maître d'œuvre du projet ou de la réalisation proposée par tout organisme de Radiodiffusion- Télévision, membre actif ou associé du CIRTEF.

Il récompense des projets ou des réalisations qui exploitent le potentiel du multimédia et des nouvelles plates-formes et qui, le cas échéant, peuvent intégrer des archives à leur contenu. Des productions ou projets spécifiques d'un organe et déclinés sur d'autres sont admis.

Peuvent être y présentés des projets ou réalisations dont le sujet se décline sur au moins deux des trois organes ou médias : Radio, Télévision, Internet. Les organismes qui présentent des projets ou réalisations doivent en être partie prenante, totalement ou partiellement.

Calendrier pour la première édition :

- lancement 2010 : Mai 2010
- Date limite de réception des dossiers : 27 Aout 2010
- Dépouillement et Proclamation des résultats : Septembre/octobre 2010
- Remise des GPM : novembre/décembre 2010 au SEFOR

Adresse où envoyer les dossiers :

Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française

**CIRTEF – BRR 034
52, Boulevard Auguste REYERS
1044 Bruxelles – Belgique -**

E-mail:cirtef@rtbf.be .

tel: 32 (0)2 732 45 85 - 32 2 736 89 58 - 32 2 7374619 . Télécopie: +32 2 732 62 40 .

site : <http://www.cirtef.org>

Forum : <http://www.clubcirtef.org/>

Visionner programmes <http://www.clubcirtef.org/VISION/indexvisionpourtous.html>

Ecouter programmes

http://www.cirtef.org/cirtef2001/bin/view_something.cgi?type=article&id=0034423_article&menu=0034368_menulist&pub=:pub

Annexes :

- Le règlement du Grand Prix.
- Le formulaire de dépôt des dossiers